



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 18 novembre 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absentes :

Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 04.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

201511-257

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De suspendre la séance ordinaire du conseil à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

201511-262

À 19 h 40, tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De reprendre la séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2015

201511-263

1.1

Monsieur le conseiller John Judd propose d'amender l'ordre du jour pour y retirer le point 7.1, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2015

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2015

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 11 novembre 2015

3.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 7, avenue Saint-Cyr – Hauteur des haies

4.2 Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 28-30, avenue Dubé – Emplacement d'une case de stationnement devant la façade principale du bâtiment principal

4.3 Paiement d'une compensation pour l'aménagement de 4 stationnements au lieu de 5 sur l'immeuble sis au 28-30, avenue Dubé (lots 1 250 976 et 1 250 975 du cadastre du Québec)

4.4 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016

5 RÈGLEMENTS

5.1 Avis de motion - Règlement prévoyant le paiement d'une indemnité aux membres du Conseil, fonctionnaires ou employés qui subissent un préjudice matériel en raison de l'exercice de leurs fonctions

5.2 Avis de motion – règlement modifiant le règlement 17-2011 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus afin d'y ajouter une règle de comportement

5.3 Adoption – règlement 33-2013-4 – Règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement pour y remplacer, partout où il se trouve dans ledit règlement, le numéro « 38-2014 » par le numéro « 39-2014 »

5.4 Adoption – Règlement 46-2016 – Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2016

5.5 Adoption – règlement 45-2015 – Règlement décrétant les travaux de rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet et pourvoyant à leur financement par un emprunt d'un montant suffisant

6 CONTRATS

6.1 Entente avec Bell Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain

6.2 Correction du nombre de camions autorisé par la résolution 201510-245 pour l'entreprise Les Excavations DDC dans le cadre du projet TP-ST 2015-12 – Location de camions pour le transport de neige – saison 2015-2016

6.3 Mandat à la Direction des travaux publics et des services techniques pour céder la gestion et l'entretien de l'abribus situé sur l'avenue Durocher à la STM

6.4 Paiement des coûts des travaux dans le cadre de la fuite d'eau sur la rue Sherbrooke à l'intersection de l'avenue Georges-V – 79 840,24 \$, taxes incluses

6.5 Réception provisoire et libération de la caution de 5 % ainsi que l'acceptation des directives de changement pour le projet TP-ST 2014-21 – Reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée

6.6 Octroi du contrat pour le service de contrôle animalier à l'entreprise Le Berger Blanc – Projet TP-ST 2015-14 – 48 289.50 \$, taxes incluses

6.7 Autorisation de travaux supplémentaires et de dépassement des contingences dans le cadre du projet TP-ST 2015-04-02 – Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville – 7 938,17 \$, taxes incluses

- 6.8 Entente avec Hydro-Québec dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain – 32 537, 39 \$, taxes incluses
- 6.9 Réception définitive des travaux dans le cadre du projet TP-ST 2015-05 – Fourniture d'un (1) chalet mobile clé en main avec installation – 113 784.62 \$, taxes incluses
- 6.10 Entente avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain – Acquisition d'une parcelle de terrain pour l'élargissement de l'intersection – 40 691.95 \$, taxes incluses
- 6.11 Entente avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain – Divers travaux – 539 237,35 \$, taxes incluses
- 6.12 Rejet des soumissions pour le projet TP-ST 2015-05A et TP-ST 2015-05B – Implantation entrée de service pour le chalet au parc René-Labrosse (parc de l'hôtel de ville)
- 6.13 Octroi du contrat de services professionnels en architecture pour la relocalisation du garage municipal à la firme Héloïse Thibodeau Architecte – Projet TP-ST 2015-02-02 – 55 377.71 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 **RETIRÉ** - Abolition du poste col bleu de chargé des travaux d'asphaltage, groupe 10, à la direction des travaux publics et des services techniques
- 7.2 Ratification de trois lettres d'ententes avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)
- 7.3 Entériner la nomination de monsieur Yvon Rousseau à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A », groupe 12, à la direction des travaux publics et des services techniques à compter du 16 novembre 2015

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Location d'un autobus pour l'organisme Escadron 4 de Maisonneuve pour une sortie qui a été autorisée
- 8.2 Don à la campagne de financement 2015-2016 du Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles
- 8.3 Don à la Maison Dalauze afin d'aider les femmes et les enfants victimes de violence conjugale
- 8.4 Don à l'Association des retraité(e)s de l'éducation et d'autres services publics du Québec
- 8.5 Location d'un autobus pour l'Âge d'Or de Montréal-Est pour une sortie qui a été autorisée
- 8.6 Location d'un autobus pour le service de garde de l'école Saint-Octave pour une sortie qui a été autorisée
- 8.7 Paiement des survêtements produits par Publicité JL pour l'école de Karaté Montréal-Est
- 8.8 Location d'un autobus pour le service de garde de l'école Saint-Octave pour une sortie autorisée le 4 décembre 2015 au cinéma Guzzo à Montréal
- 8.9 Location d'un autobus pour l'Âge d'Or de Montréal-Est pour une sortie autorisée le 2 décembre 2015 à St-Eustache
- 8.10 Don de 200 \$ à Action Secours, Vie d'Espoir puisé à même les sommes perçues lors de célébration de mariage par le maire, dans le cadre de leur campagne de financement de paniers de Noël

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Michel Bélisle.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2015 tel que modifié par le retrait du point 7.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2015

201511-264 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201511-265 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 11 novembre 2015.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

201511-266 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, les déclarations des intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, des conseillères, mesdames Anne St-Laurent, Monique Major, Françoise Lachapelle et Sylvie Dauphinais ainsi que des conseillers, messieurs Michel Bélisle et John Judd.

RAPPORT DES SERVICES 4

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 7, AVENUE SAINT-CYR - HAUTEUR DES HAIES

201511-267 4.1

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 7, avenue Saint-Cyr (lot 1 252 272 du cadastre du Québec).

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accorder, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 272 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, une dérogation mineure permettant l'implantation d'une haie de cèdres d'une hauteur de 2.75 mètres à l'endroit indiqué à l'annexe B3 faisant partie intégrante de la demande 2015-08.

Cette dérogation s'éteint si la haie de cèdres faisant l'objet de cette dérogation est enlevée ou si la majorité des arbres qui la composent sont morts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 28-30, AVENUE DUBÉ (LOTS 1 250 976 ET 1 250 975 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - EMPLACEMENT D'UNE CASE DE STATIONNEMENT DEVANT LA FAÇADE PRINCIPALE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

201511-268 4.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 28-30, avenue Dubé (lots 1 250 976 et 1 250 975 du cadastre du Québec).

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et de ne pas accorder une dérogation à l'effet de permettre l'aménagement d'une case de stationnement qui empiéterait devant la façade principale du bâtiment;

De recommander au demandeur d'aménager la case de stationnement faisant l'objet de cette demande dans le sous-sol du bâtiment à être construit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDS DE COMPENSATION POUR L'IMMEUBLE SIS AU 28-30, AVENUE DUBÉ (LOTS 1 250 976 ET 1 250 975 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

201511-269 4.3

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 28-30, avenue Dubé souhaite y réaliser un projet consistant en la construction d'un bâtiment multifamilial de 5 logements;

Considérant que le bâtiment projeté devrait, par conséquent, offrir cinq cases de stationnement;

Considérant que le demandeur s'est adressé à la Ville pour qu'une dérogation mineure soit accordée à cet immeuble afin de permettre l'aménagement d'une 5^e case de stationnement sur son terrain devant la façade principale du bâtiment principal;

Considérant que le CCU, à la majorité, ne recommande pas d'autoriser cette dérogation;

Considérant qu'à défaut d'obtenir une dérogation mineure pour l'aménagement d'une case de stationnement devant la façade principale, la seule alternative pour réaliser le projet de cinplex est de demander au Conseil l'autorisation d'aménager seulement 4 cases de stationnement sur le terrain en contrepartie du paiement de la compensation pour une case de stationnement, et ce, conformément à l'article 9.1.1.3 du règlement 713 – *Règlement de zonage*.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De refuser le paiement de la somme de 2 500 \$ à titre de compensation pour une case de stationnement prévue à l'article 9.1.1.3 du règlement 713 – *Règlement de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2106

201511-270 4.4

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates de la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 5

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL, FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS QUI SUBISSENT UN PRÉJUDICE MATÉRIEL EN RAISON DE L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

201511-271 5.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement prévoyant le paiement d'une indemnité aux membres du Conseil, fonctionnaires ou employés qui subissent un préjudice matériel en raison de l'exercice de leurs fonctions.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 17-2011 – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT

201511-272 5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 17-2011 – *Règlement sur le code*

d'éthique et de déontologie des élus afin d'y ajouter une règle de comportement.

ADOPTION – RÈGLEMENT 33-2013-4 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR Y REMPLACER, PARTOUT OÙ IL SE TROUVE DANS LEDIT RÈGLEMENT, LE NUMÉRO « 38-2014 » PAR LE NUMÉRO « 39-2014 »

201511-273 5.3

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 33-2013-4 - Règlement modifiant le règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement* pour y remplacer, partout où il se trouve dans ledit règlement, le numéro « 38-2014 » par le numéro « 39-2014 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 46-2016 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016

201511-274 5.4

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 46-2016 - *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2016*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 45-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET ET POURVOYANT À LEUR FINANCEMENT PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT

201511-275 5.5

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 45-2015 - *Règlement décrétant les travaux de rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet et pourvoyant à leur financement par un emprunt d'un montant suffisant*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS 6

ENTENTE AVEC BELL CANADA DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-06 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN

201511-276 6.1

Considérant que, dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain, divers travaux aux installations de Bell Canada, impliquées dans le projet, sont nécessaires;

Considérant que la Ville doit, au préalable, approuver et autoriser les ententes et les coûts des travaux de Bell Canada, soit :

- le formulaire BC9032 doit être signé afin que Bell Canada procède aux travaux requis;
- les coûts des travaux sont estimés à 21 313,97 \$ taxes incluses et selon les coûts actuels en vigueur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver l'entente et l'estimation des coûts pour les travaux impliqués de Bell Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 - Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain et d'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer le formulaire BC9032 afin de procéder aux travaux requis;

D'autoriser une dépense de 21 313,97 \$ aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRECTION DU NOMBRE DE CAMIONS AUTORISÉ PAR LA RÉOLUTION 201510-245 POUR L'ENTREPRISE LES EXCAVATIONS DDC DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2015-12 - LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE NEIGE - SAISON 2015-2016

201511-277

6.2

Considérant que lors de la séance du 21 octobre dernier le conseil a résolu d'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-12 – Location de camions pour le transport de neige saison 2015-2016 (résolution 201510-245);

Considérant une erreur du dénombrement des camions inscrit par l'entreprise Les Excavations DDC dans la résolution 201510-245;

Considérant que le dénombrement des camions pour Les Excavations DDC aurait dû être deux (2) 12 roues au lieu d'un (1) 12 roues.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De remplacer « Les Excavations DDC (1) 12 roues » par « Les Excavations DDC (2) 12 roues », et ce, partout où cette information se trouve dans la résolution 201510-245.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES POUR CÉDER LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE L'ABRIBUS SITUÉ SUR L'AVENUE DUROCHER À LA STM

201511-278

6.3

Considérant que l'abribus situé sur l'avenue Durocher à l'intersection de la rue Sherbrooke (coin sud-est) est toujours utilisé par les usagers montréalais;

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques a fait tous les travaux requis pour la mise à la norme et le bon entretien de celui-ci;

Considérant que l'ensemble des abribus sur notre territoire est entretenu et géré par la STM.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à entamer les démarches avec la STM afin de céder l'entretien et la gestion de l'abribus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA FUITE D'EAU SUR LA RUE SHERBROOKE À L'INTERSECTION DE L'AVENUE GEORGES-V - 79 840.24 \$, TAXES INCLUSES

201511-279

6.4

Considérant que la Ville de Montréal-Est a mandaté l'entreprise C.R. Ménard inc. pour les travaux de la fuite d'eau sur la conduite de 30 pouces à l'intersection de la rue Sherbrooke et de l'avenue Georges-V (résolution 201503-056);

Considérant que les tarifs utilisés sont les mêmes que ceux du contrat avec la Ville de Montréal et qu'une facture sera transmise à cette dernière, tel que stipulé dans le règlement RCG-05-002 – *Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités*;

Considérant que l'engagement selon l'estimation du coût des travaux avant l'intervention finale des travaux était de 57 487,50 \$ taxes incluses;

Considérant que les coûts des travaux réels qui ont été nécessaires pour la réparation de la fuite ont dépassé l'estimation de l'ordre de 22 352,74 \$ taxes incluses et totalisent 79 840,24 \$ taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De payer à l'entreprise C.R. Ménard inc. les sommes qui lui sont dues, soit un montant total de 79 840.24 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISOIRE ET LIBÉRATION DE LA CAUTION DE 5 % AINSI QUE L'ACCEPTATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT POUR LE PROJET TP-ST 2014-21 - RECONSTRUCTION DES AVENUES DUBÉ ET DE LA GRANDE-ALLÉE

201511-280

6.5

Considérant qu'une visite de chantier pour la réception provisoire des travaux a été effectuée conjointement avec l'entrepreneur le 16 septembre 2015;

Considérant que l'entrepreneur doit soumettre, à la réception provisoire des travaux, les documents suivants :

- toutes les quittances finales;
- la déclaration solennelle;
- cautionnement d'entretien, s'il y a lieu;
- les attestations de conformité à la CSST;

Considérant que le décompte numéro 4 qui inclut les directives de changement a été soumis pour autorisation.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver les directives de changements, d'accepter la réception provisoire des travaux et d'autoriser la libération de la caution de 5 %, le tout conditionnellement à la réception des documents ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER À L'ENTREPRISE LE BERGER BLANC - PROJET TP-ST 2015-14 - 48 289.50 \$, TAXES INCLUSES

201511-281

6.6

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TPST-2015-14 – Service de contrôle animalier;

Considérant qu'une seule entreprise a déposé une soumission, soit :

- Le Berger Blanc pour un montant de 48 289,50 \$, taxes incluses;

Considérant que le soumissionnaire est conforme et respecte le budget prévu pour ce service.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer à l'entreprise Le Berger Blanc le contrat pour le projet TP-ST 2015-14 - Service de contrôle animalier pour un montant de 48 289.50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET DE DÉPASSEMENT DES CONTINGENCES DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2015-04-02 - RÉFECTION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE - 7 938.17 \$, TAXES INCLUSES

201511-282

6.7

Considérant que la Ville a accordé à l'entreprise Groupe Atwill Morin inc. les travaux de réfection pour le projet TP-ST 2015-04-02 – Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville;

Considérant que des travaux supplémentaires tributaires à une augmentation de la quantité de pierres à remplacer et de la similitude étaient nécessaires et non prévus à l'appel d'offres;

Considérant que les coûts relatifs à ces travaux représentent un montant de 25 028,75 \$ taxes incluses, soit un montant dépassant les contingences de 10 % du contrat pour un montant de 7 938.17 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser un ajustement supplémentaire du montant octroyé à l'entreprise Groupe Atwill Morin inc. pour les travaux dans le cadre du projet TP-ST 2015-04-02 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville pour un montant de 7 938.17 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-06 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN - 32 537.39 \$, TAXES INCLUSES

201511-283

6.8

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain, divers travaux aux installations d'Hydro-Québec pour l'accomplissement du projet sont nécessaires;

Considérant que la Ville doit, au préalable, approuver et autoriser les ententes et les coûts des travaux d'Hydro-Québec, soit :

- Massif à démolir;
- Déplacement de deux (2) poteaux aériens;

Considérant que les coûts des travaux sont estimés à 32 537,39 \$ taxes incluses selon les coûts actuels en vigueur.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'entente et l'estimation des coûts pour les travaux impliqués d'Hydro-Québec dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 - Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain et d'autoriser une dépense à cette fin de l'ordre de 32 537.39 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2015-05 - FOURNITURE D'UN (1) CHALET MOBILE CLÉ EN MAIN AVEC INSTALLATION – 113 784.62 \$, TAXES INCLUSES

201511-284

6.9

Considérant que dans le cadre du projet TPST – 2015-05 – Fourniture d'un chalet mobile clé en main avec installation, les travaux sont complétés;

Considérant qu'une inspection du chalet a été effectuée conjointement avec l'entrepreneur;

Considérant qu'à la suite de cette inspection les corrections demandées ont été faites favorablement à nos exigences.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à RCM Modulaire toutes les sommes qui lui sont dues, soit un montant de 113 784.62 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-06 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'INTERSECTION - 40 691.95 \$, TAXES INCLUSES

201511-285

6.10

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada est nécessaire pour l'élargissement de l'intersection;

Considérant que la Ville doit au préalable, approuver le projet de promesse d'achat et le montant d'acquisition proposé par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, soit 40 691,95 \$ taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'entente et l'estimation des coûts pour les travaux impliqués avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 - Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain et d'autoriser la directrice générale à signer la promesse d'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTES AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-06 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN - DIVERS TRAVAUX - 539 237.35 \$, TAXES INCLUSES

201511-286

6.11

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain divers travaux aux installations de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pour l'accomplissement du projet sont nécessaires;

Considérant que la Ville doit au préalable, approuver et autoriser les ententes et les coûts des travaux pour :

1. Le réaménagement de la signalisation ferroviaire sur l'avenue Marien pour un montant de 330 631,31 \$ taxes incluses;
2. L'élargissement de la voie ferrée sur l'avenue Marien pour un montant de 114 975 \$ taxes incluses;
3. L'ajout de feux clignotants et d'un porte à faux sur Métropolitain pour un montant de 93 631,04 \$ taxes incluses;

Considérant que les coûts des travaux imputables aux modifications respectent l'évaluation de l'estimation du projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver les ententes et l'estimation des coûts pour les travaux impliqués avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 - Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain et d'autoriser la directrice générale à signer lesdites ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TP-ST 2015-05A ET TP-ST 2015-05B - IMPLANTATION ENTRÉE DE SERVICE POUR LE CHALET AU PARC RENÉ-LABROSSE (PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE)

201511-287

6.12

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2015-05A – Implantation entrée de service pour le chalet au parc René-Labrosse;

Considérant que nous n'avons reçu aucune soumission pour ce projet;

Considérant que la Ville est retournée en appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2015-5B – Implantation entrée de service pour le chalet au parc René-Labrosse;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, les prix obtenus dépassent largement les estimations budgétaires;

Considérant que le processus d'appel d'offres aurait donc dû être sur SEAO;

Considérant qu'il est prévu à l'appel d'offres sur invitation (article 1.16 des instructions aux soumissionnaires) que « la Ville de Montréal-Est ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

Considérant que le processus d'appel d'offres devra être remis au printemps 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De rejeter l'ensemble des soumissions reçu dans le cadre de l'appel d'offres TP-ST 2015-05A - Implantation entrée de service pour le chalet au parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville)

De rejeter l'ensemble des soumissions reçu dans le cadre de l'appel d'offres TP-ST 2015-05B - Implantation entrée de service pour le chalet au parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville);

D'autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à retourner en appel d'offres public en 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RELOCALISATION DU GARAGE MUNICIPAL À LA FIRME HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE - PROJET TP-ST 2015-02-02 - 55 377.71 \$, TAXES INCLUSES

201511-288

6.13

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-02 – Gestion de projet pour la reconstruction du centre récréatif et du garage municipal, la firme Macogep a été en appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2015-02-02 – Relocalisation du garage municipal – Services professionnels en architecture afin d'évaluer les besoins et la faisabilité financière du garage municipal;

Considérant que quatre (4) firmes ont été invitées à déposer une soumission, soit :

- Archipel Architecture – WSP Canada

- Héloïse Thibodeau Architecte
- Bergeron Thouin et associés
- TLA Architecte inc.

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation trois (3) firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit :

- Héloïse Thibodeau Architecte pour un montant de 55 377,71 \$ taxes incluses
- Bergeron Thouin et associés pour un montant de 78 824,60 \$ taxes incluses
- TLA Architecte inc. pour un montant de 68 410,13 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme respecte l'estimation d'avant-projet.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2015-02-02 - Relocalisation du garage municipal - Services professionnels en architecture, afin d'évaluer les besoins et la faisabilité financière du garage municipal à la firme Héloïse Thibodeau Architecte pour un montant de 55 377,71 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 7

ABOLITION DU POSTE COL-BLEU DE CHARGÉ DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE, GROUPE 10, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

RETIRÉ 7.1

RATIFICATION DE TROIS LETTRES D'ENTENTES AVEC LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) CONCERNANT UNE ALLOCATION DE RETRAITE, L'HORAIRE DE TRAVAIL DES ÉTUDIANTS EN LOISIRS POUR L'ÉTÉ 2015 ET LA DESCRIPTION DE TÂCHES ET L'ÉVALUATION D'EMPLOI DU POSTE D'AGENT(E) DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

201511-289 7.2

Considérant qu'une lettre d'entente est intervenue avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) concernant une allocation de retraite;

Considérant qu'une lettre d'entente est intervenue avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) concernant l'horaire de travail des étudiants en loisirs pour l'été 2015;

Considérant qu'une lettre d'entente est intervenue avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) concernant la description de tâches et l'évaluation d'emploi du poste d'agent(e) des services communautaires et des loisirs;

Considérant que le Conseil doit entériner les différentes lettres d'entente.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la signature de la lettre d'entente intervenue avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) concernant une allocation de retraite;

D'entériner la signature de la lettre d'entente intervenue avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) concernant l'horaire de travail des étudiants en loisirs pour l'été 2015;

D'entériner la signature de la lettre d'entente intervenue avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) concernant la description de tâches et l'évaluation d'emploi du poste d'agent(e) des services communautaires et des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR YVON ROUSSEAU À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS "A", GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES À COMPTER DU 16 NOVEMBRE 2015

201511-290 7.3

Considérant qu'à la suite du départ à la retraite de monsieur Luc Dufort, la Ville a procédé à un affichage interne du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "A" du 2 au 11 novembre 2015;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, cinq employés permanents ont posé leur candidature;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols-bleus, il est recommandé de nommer monsieur Yvon Rousseau, par promotion, à ce poste puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté et répondant aux exigences normales de la fonction;

Considérant que monsieur Rousseau aura droit à une période de familiarisation d'une durée de seize (16) jours travaillés à compter du 16 novembre 2015;

Considérant qu'en conséquence de cette nomination, la direction générale s'assurera que le plancher d'emploi soit respecté.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur Yvon Rousseau au poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "A", groupe 12, à la direction des travaux publics et des services techniques aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols-bleus, et ce, à compter du 16 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

LOCATION D'UN AUTOBUS POUR L'ORGANISME ESCADRON 4 DE MAISONNEUVE POUR UNE SORTIE QUI A ÉTÉ AUTORISÉE

201511-291 8.1

Considérant la décision du Conseil de vendre l'autobus de la Ville de Montréal-Est et le transfert de celui-ci à Encans Ritchie;

Considérant que la Ville désire offrir tout de même le transport par autobus à ses organismes;

Considérant que l'Escadron 4 de Maisonneuve est un organisme reconnu de classe B, ce qui signifie qu'il sera facturé à raison de 36 \$ / l'heure pour son utilisation, et que la Ville paiera le reste.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la location d'un autobus pour l'Escadron 4 de Maisonneuve et en assumer les coûts moins le montant payé par l'Escadron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2015-2016 DU CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES

201511-292 8.2

Considérant que le Centre des femmes est un organisme à but non lucratif qui, depuis 20 ans, vient en aide aux femmes de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles dans le besoin en leur offrant divers services et activités appropriés à leurs besoins;

Considérant que le Centre des femmes organise une activité de quilles;

Considérant que le but de cette activité est de recueillir des fonds afin de permettre au Centre des femmes de continuer à offrir des services de qualité à ses membres.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ au Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour leur campagne de financement 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON À LA MAISON DALAUZE AFIN D'AIDER LES FEMMES ET LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

201511-293 8.3

Considérant que la Maison Dalauze vient en aide à des femmes et des enfants victimes de violence conjugale;

Considérant que l'objectif de la Maison Dalauze est d'aider les femmes et les enfants à pouvoir accéder à une vie sans violence;

Considérant qu'en 2014-2015, 86 femmes et 43 enfants ont été hébergés à la Maison Dalauze bénéficiant ainsi de leurs multiples services;

Considérant qu'à l'approche des fêtes, le soutien financier permettrait à ces femmes et ces enfants marqués par la vie de vivre une période de douceur et de paix.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ à la Maison Dalauze afin d'aider des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON À L'ASSOCIATION DES RETRAITÉ(E)S DE L'ÉDUCATION ET D'AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC

201511-294 8.4

Considérant que l'Association des retraité(e)s de l'éducation et d'autres services publics du Québec nous a fait parvenir une demande de don;

Considérant que cet organisme amasse principalement des dons pour remettre à des organismes locaux;

Considérant que la Ville est sollicitée fréquemment par les organismes locaux et préfère répondre elle-même à leur demande.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De refuser la demande de soutien financier de l'Association des retraité(e)s de l'éducation et d'autres services publics du Québec puisque cet organisme redistribue les sommes amassées à des organismes locaux et, de ce fait, joue un rôle d'intermédiaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOCATION D'UN AUTOBUS POUR L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST POUR UNE SORTIE QUI A ÉTÉ AUTORISÉE

201511-295 8.5

Considérant que la Ville désire offrir le transport par autobus à ses organismes;

Considérant que l'Âge d'Or de Montréal-Est est un organisme reconnu de classe A, ce qui signifie que la Ville paie la location à 100 %.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la location d'un autobus pour l'Âge d'Or de Montréal-Est et d'en assumer les coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOCATION D'UN AUTOBUS POUR LE SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR UNE SORTIE QUI A ÉTÉ AUTORISÉE

201511-296 8.6

Considérant que la Ville désire offrir le transport par autobus à ses organismes;

Considérant que l'école Saint-Octave et son service de garde ne sont pas des organismes reconnus, mais que la Ville désire que les élèves bénéficient de ce privilège, et de ce fait paie la location à 100%.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la location d'un autobus pour le service de garde de l'école Saint-Octave et d'en assumer les coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAIEMENT DES SURVÊTEMENTS PRODUITS PAR PUBLICITÉ JL POUR L'ÉCOLE DE KARATÉ MONTRÉAL-EST

201511-297 8.7

Considérant que le Conseil avait approuvé le 19 août dernier un don de 900 \$ à l'école de Karaté Montréal-Est pour la fourniture de survêtements;

Considérant que l'école de Karaté Montréal-Est n'est pas un organisme reconnu par lettre patente, et ne peut, de ce fait, encaisser le paiement du don.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De payer à Publicité JL, la somme de 900 \$ pour la fourniture de survêtements pour l'école de Karaté Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOCATION D'UN AUTOBUS POUR LE SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR UNE SORTIE AUTORISÉE LE 4 DÉCEMBRE 2015 AU CINÉMA GUZZO À MONTRÉAL

201511-298 8.8

Considérant que la Ville désire offrir le transport par autobus à ses organismes;

Considérant que l'école Saint-Octave et son service de garde ne sont pas des organismes reconnus, mais que la Ville désire que les élèves bénéficient de ce privilège, et de ce fait, paie la location à 100 %.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la location d'un autobus pour le service de garde de l'école Saint-Octave et d'en assumer les coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOCATION D'UN AUTOBUS POUR L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST POUR UNE SORTIE AUTORISÉE LE 2 DÉCEMBRE 2015 À ST-EUSTACHE

201511-299 8.9

Considérant que la Ville désire offrir le transport par autobus à ses organismes;

Considérant que l'Âge d'Or de Montréal-Est est un organisme reconnu de classe A, ce qui signifie que la Ville paie la location à 100 %.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la location d'un autobus pour l'Âge d'Or de Montréal-Est et d'en assumer les coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 200 \$ À ACTION SECOURS, VIE D'ESPOIR PUISÉ À MÊME LES SOMMES PERÇUES LORS DE CÉLÉBRATION DE MARIAGE PAR LE MAIRE, DANS LE CADRE DE LEUR CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE PANIERS DE NOËL

201511-300 8.10

Considérant que la résolution CM-201201013 prévoyait de réserver une somme de 150 \$ pour chaque célébration de mariage afin que les sommes, ainsi amassées, soient éventuellement versées à un ou plusieurs organismes dont la mission est d'encourager la persévérance scolaire et de verser les sommes ainsi accumulées à la fin d'une année civile dans un fonds dédié à la persévérance scolaire;

Considérant qu'un seul mariage a été célébré en 2015 par monsieur Robert Coutu, maire, et qu'un montant de 287.44 \$ incluant les taxes a été perçu par la Ville pour celui-ci;

Considérant que l'organisme Action Secours, Vie d'Espoir est présentement en campagne de financement pour amasser des fonds pour des paniers de Noël.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De verser, à même le montant perçu pour la célébration d'un mariage en 2015, une somme de 200 \$ à Action Secours, Vie d'Espoir pour sa campagne de financement de paniers de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE

10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201511-301

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
